

Fêtes Féeriques

de Saint-Nazaire

Appel à
**MANIFESTATION
D'INTERÊT**
édition 2026

Restauration

Préambule

Préambule :

Pour affirmer son identité, la Ville propose une nouvelle formule, s'appuyant sur une base commune et ancrée localement : un Noël pour les petits et les grands, une période ultra conviviale et chaleureuse qui donne envie de se retrouver tous ensemble.

Une période poétique, tournée vers l'avenir, inspirée par les valeurs de développement durable, de solidarité et de lien social, des Féeries profondément nazairiennes.

Ici, il n'y a peut-être ni neige ni forêt nordique, mais à Saint-Nazaire, le sable se transforme en paillettes et les palmiers en sapins !



Vous souhaitez contribuer !?





Les Féeries de Saint-Nazaire

Du 5 décembre 2026 au 3 janvier 2027 :

- 20 novembre : Lancement des illuminations
- 5 décembre : Parade et bal des étoiles
- 12 décembre : Ouverture de la patinoire et des pistes de luge
- 19 décembre : Spectacle en déambulation

L'ensemble des activités proposées au public sera **non tarifé**.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux associations, privés, autoentrepreneurs, etc.

Nous vous informons que certains éléments de l'appel à candidatures sont susceptibles d'évoluer d'ici la période des fêtes, en raison de contraintes techniques et d'éléments extérieurs non anticipables.

Les
Féeries
de Saint-Nazaire



Au menu cet hiver !

Cette année, la Ville souhaite enrichir l'offre proposée dans le cadre des Féeries de Noël à travers cet appel à manifestation d'intérêt, en invitant les professionnels de la restauration, associations et acteurs privés à participer à la création d'une expérience gourmande, conviviale et festive.

L'objectif est de proposer aux visiteurs des espaces de restauration en cohérence avec l'esprit des Féeries, mettant à l'honneur les saveurs de Noël, les produits de qualité et le plaisir de partager un moment chaleureux au cœur de la ville.

Pour cela, nous vous proposons 3 façons de participer :

La formule LA PAUSE GIVREE

Une proposition autonome avec un chalet ou un espace dédié proposant une offre de restauration sucrée, salée et/ou de boissons, inspirée des saveurs et de l'univers chaleureux de Noël.

La formule ESCALES GOURMANDES

Une offre de restauration présente lors des temps forts des Féeries, notamment à l'occasion du bal du 5 décembre dans la cour du Théâtre ou du spectacle en déambulation du 19 décembre, à la patinoire.

La formule LES DÉLICES DE NOS COMMERÇANTS

Une offre de petite gourmandise à développer les mercredis (09, 16 et 23 décembre), samedis (05, 12 et 19 décembre) et dimanche (13 et 20 décembre 2026) sur l'Esplanade des Droits de l'Homme et du Citoyen, afin d'accompagner les animations programmées et proposer aux visiteurs une surprise gourmande offerte lors d'un achat réalisé chez un commerçant partenaire

Formule "La Pause Givrée"

Formule "Escalaes Gourmandes"

Formule "Les Délices de nos commerçants"



Formule "La Pause Givrée"

Lieu : Place François Blanche

Type de restauration recherchée : La Ville souhaite proposer une **offre de restauration** qui reflète l'esprit des Fêtes de Noël.

Sont recherchés prioritairement :

Produits typiques des fêtes (vin chaud, chocolat chaud, gaufres, crêpes, tartiflette, marrons chauds, etc.)

Produits alimentaires emballés et de qualité (pain d'épices, biscuits, foie gras, etc.)

Produits locaux ou labellisés Made in France favorisés.

Les produits non-alimentaires, articles de brocante, pétards, fusées et boissons de 4e catégorie restent interdits.

Aucun chalet ne sera fourni par la Ville.

Le candidat devra proposer sa propre structure (chalet ou autre) et idéalement une terrasse conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Période d'exploitation :

DU 12 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER 2027

En période scolaire (du samedi 12/12 au vendredi 18/12)

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h00 - 19h00

Mercredi, Samedi et Dimanche : 11h00 - 19h00

Pendant les vacances scolaires (du samedi 19/12 au dimanche 03/01)

Tous les jours de 11h00 à 19h00

Les 24 et 31 décembre de 11h00 à 17h00

Fermeture les 25 décembre et 1er janvier

Nocturne possible le jour du spectacle : ouverture jusqu'à 20h00 (19 décembre)



Formule "Escales Gourmandes"

Lieu : quai Eugène Pereire (cour du Théâtre) et place François Blancho

Type de restauration recherchée : La Ville souhaite proposer une **offre de restauration en complément de la formule 1, afin de garantir une proposition adaptée aux milliers de visiteurs attendus sur les deux temps forts de la programmation**, et qui reflète l'esprit des Fêtes de Noël.

Sont recherchés prioritairement :

Produits typiques des fêtes (vin chaud, chocolat chaud, gaufres, crêpes, tartiflette, marrons chauds, etc.)

Produits alimentaires emballés et de qualités (pain d'épices, biscuits, foie gras, etc.)

Produits locaux ou labellisés Made in France favorisés.

Les produits non-alimentaires, articles de brocante, pétards, fusées et boissons de 4e catégorie restent interdits.

Aucun chalet ne sera fourni par la Ville.

Le candidat devra proposer sa propre structure autonome, conforme aux normes de sécurité en vigueur.

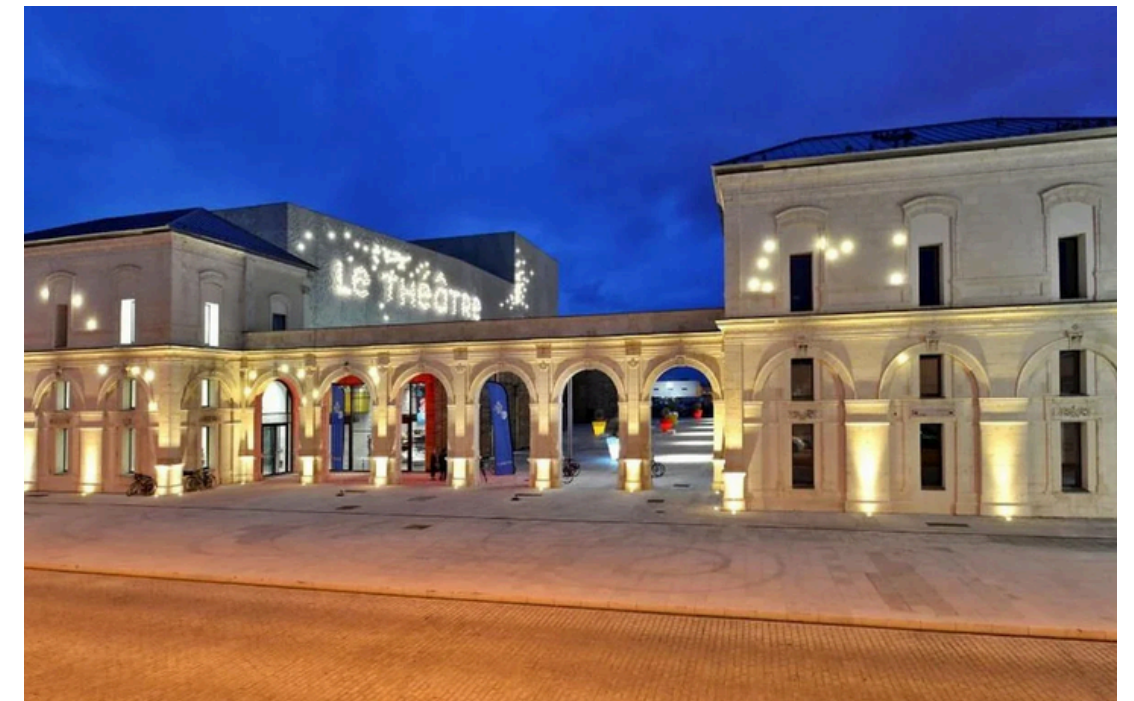
Période d'exploitation :

Quai Eugène Pereire à l'occasion du Bal des étoiles :

05 DÉCEMBRE 2026 18h00 - 22h00

Place François Blancho à l'occasion du spectacle en déambulation :

19 DÉCEMBRE 2026 11h00 - 20h00



Formule "Les Délices de nos commerçants"

Lieu : Esplanade des Droits de l'Homme et du Citoyen

Lors d'un achat réalisé chez un commerçant partenaire (soumis à un montant minimum), un coupon sera offert au client lui permettant d'aller chercher une gourmandise dans le commerce identifié. 1 000 coupons seront distribués.

Type de restauration recherchée : La Ville souhaite proposer **une offre de restauration en lien avec l'univers du Jardin enchanté**, mettant à l'honneur la gourmandise, les saveurs de Noël et le plaisir de partager un moment convivial en famille. Sont recherchés prioritairement : vin chaud, chocolat chaud, tisane de Noël, mini gaufre, mini crêpe, pain d'épice...où toute autre initiative gourmande dans l'esprit de Noël.

Le candidat pourra proposer cette offre dans son commerce, également devant celui-ci si la météo le permet ou s'il le souhaite pourra proposer sa propre structure (chalet ou autre) conforme aux normes de sécurité en vigueur.

La Ville s'occupera de la communication et de l'identification du commerce auprès du public.

La Ville achètera la prestation auprès du ou des commerçants participants. Le budget maximum global engagé est de 2 000 € TTC pour cette manifestation.

Le commerce candidat devra proposer dans un devis un prix unitaire détaillant la prestation.

Cette formule est destinée exclusivement aux entreprises présentes sur la place ou à proximité de celle-ci. Plusieurs commerces pourront être sélectionnés.

Période d'exploitation :

MERCREDIS 9, 16 et 23 DÉCEMBRE 15H00-18H00

SAMEDIS 5, 12 et 19 DÉCEMBRE 15H00-18H00

DIMANCHES 13 et 20 DÉCEMBRE 15H00-18H00





Les engagements de la Ville

La Ville de Saint-Nazaire s'assurera de la mise à disposition des lieux d'implantation et fera le lien avec les différents services pour la coordination technique de l'instruction (arrêtés d'animation, besoin en matériel et besoins annexes...).

La Ville de Saint-Nazaire s'engage à mettre à disposition de chaque structure également les alimentations électriques nécessaires si le site le permet, hors rallonges et adaptateurs, et si demandées dans le dossier de candidature. Excepté aux candidats à la formule "les délices de nos commerçants" qui devront être autonomes.

Aucun chalet ne sera fourni par la Ville.

La Ville n'applique aucune commission et ne perçoit aucune part des bénéfices réalisés par les restaurateurs participant aux Féeries.
Une redevance et un forfait électricité sont en revanche appliqués.

Vos engagements

Respect des horaires, du cadre de l'événement et des consignes transmises par le service Evènementiel en amont

Le candidat devra proposer **sa propre structure (chalet, triporteur, food truck, stand autonome, autre...)** et idéalement **une terrasse** conforme aux normes de sécurité en vigueur (en fonction de la formule choisie).

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule motorisé ne pourra être présent dans la zone publique.

Décoration du stand en cohérence avec la thématique de Noël

Mise en place d'une démarche éco-responsable (gestion et tri des déchets, emballages durables, suppression du plastique à usage unique, etc.)

Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de vente





JE POSTULE

dans ce lien !

Chaque porteur de projet devra déposer sa candidature via le formulaire en ligne

Date d'envoi de l'appel à manifestation d'intérêt : 17 septembre 2026

Date limite de dépôt des candidatures : 11 octobre 2026

Réponse de la municipalité envisagée pour fin octobre / début novembre 2026 avec possibilité de communiquer avec les candidats d'ici cette date.

Les critères d'évaluation :

1. La qualité et la provenance des produits
2. L'originalité et la cohérence avec la thématique de Noël
3. L'esthétique et la sécurité de la structure proposée
4. Les démarches environnementales mises en œuvre

Une attention particulière pourra être portée à la capacité des candidats à intervenir rapidement sur le site, ainsi qu'à leur connaissance du contexte local.

Des rendez-vous pourront être proposés par la Ville pour échanger avec les porteurs de projet sur le contenu, la faisabilité ou toute question liée aux dossiers de candidature.

Renseignements auprès de la Ville de Saint-Nazaire (uniquement par mail) pour toute question sur les prestations demandées, les moyens, l'organisation générale et les questions administratives :

Service Événementiel
evenementiel@saintnazaireagglo.fr

JE M'ENGAGE

lorsque ma candidature est retenue

- ☐ à communiquer mes besoins en branchement et puissance électriques dans les temps impartis
- ☐ à communiquer un CERFA de vente au déballage complété et signé dans les temps impartis
- ☐ à communiquer un formulaire de débit de boissons complété et signé, si nécessaire, dans les temps impartis
- ☐ à communiquer mon assurance RC professionnelle ou de mon association, à jour à date de l'évènement
- ☐ à m'acquitter de la redevance et du forfait électrique auprès du service Halles et Marchés de la Ville de Saint-Nazaire (tarifs 2026) :

Vente ambulante au passage :

>3 m de longueur = 35€/jour

<3 m de longueur = 25€/jour

Forfait électricité, par jour : 2.14€/jour

Pour les professionnels (hors association) je m'engage à fournir en plus :

- ☐ ma carte de commerçant ou le Kbis daté de moins de trois mois
 - ☐ mon assurance véhicule pour les foodtruck
 - ☐ mon attestation de formation à l'hygiène alimentaire
- ☐ Enfin je m'engage à suivre les consignes données par le service événementiel (sécurité, horaires, conditions d'annulations, parking, etc.)

En cas de non-respect de l'un des critères, la Ville se réserve le droit d'écarter la candidature d'un participant pour les prochaines éditions ou d'annuler sa participation.

Signature :